

L'insertion des diplômés de licence professionnelle

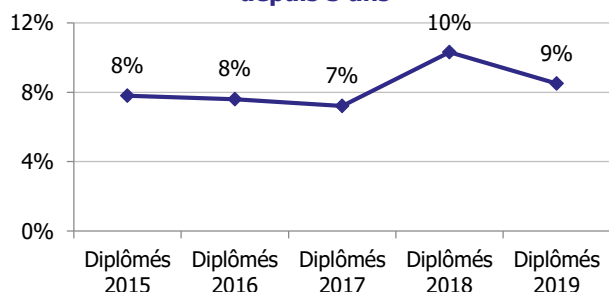
En chiffres

| | Diplômés 2019 |
|---------------------------------------|---------------|
| Effectif diplômés | 1535 |
| Taux de poursuite d'études | 45 % |
| Temps d'accès à l'emploi | 3,2 mois |
| Salaire moyen à l'embauche | 1 711 € |
| Situation à 18 mois : | |
| Taux de chômage | 10 % |
| Taux d'emploi stable | 73 % |
| Situation à 30 mois : | |
| Taux de chômage | 9 % |
| Taux d'emploi stable | 77 % |
| Part des PCS cadre | 23 % |
| Part des PCS profession intermédiaire | 61 % |
| Salaire moyen à 30 mois | 2 109 € |

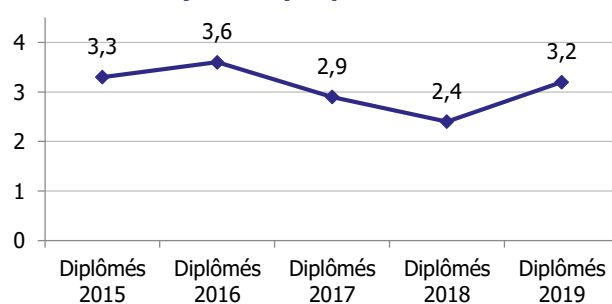
En décembre 2021, 75 % des diplômés de licence professionnelle en 2019 sont en emploi, et 16 % sont en études. Sept diplômés sur dix ont été embauchés en moins de trois mois après l'obtention de leur diplôme. Toutefois, par rapport aux deux promotions précédentes, le temps d'accès à l'emploi s'allonge. En particulier, les diplômés évoluant dans les secteurs liés au tourisme ont un temps d'accès à l'emploi plus long que les autres (en moyenne 5,0 mois). Si le taux de chômage trente mois après l'obtention du diplôme connaît une baisse par rapport à l'année précédente (-1,5 point), il ne retrouve pas le niveau des années où les diplômés n'ont pas connu la crise sanitaire.

Cependant, par rapport aux promotions précédentes, les conditions d'emploi restent similaires, voire s'améliorent. Ainsi, plus des trois quarts des diplômés occupent un emploi stable. De plus, la part des emplois de niveau cadre augmente de 6 points en trois ans et les salaires croissent de 3 % par rapport à la promotion précédente.

Evolution du taux de chômage à 30 mois depuis 5 ans



Evolution du temps d'accès à l'emploi (en mois) depuis 5 ans



Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Temps d'accès à l'emploi :

Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi. Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

Taux de chômage :

Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête

Taux d'emploi stable :

Part des emplois stables (CDI+fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadre et part des PCS profession intermédiaire :

Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure / profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

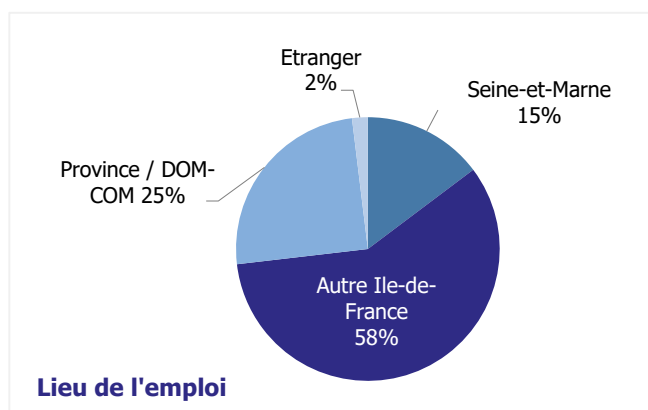
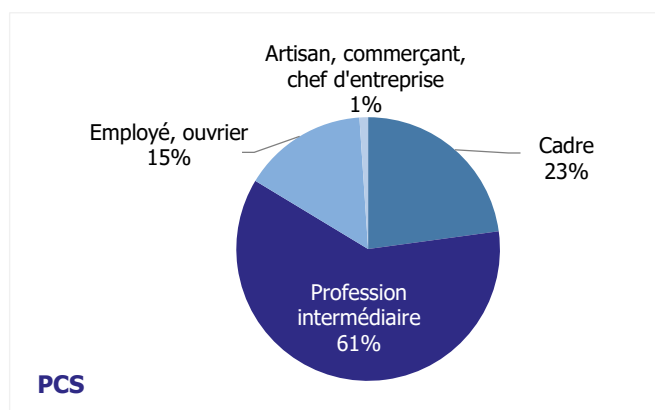
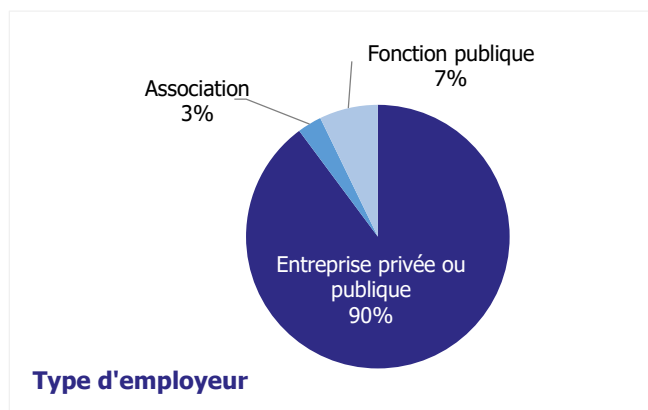
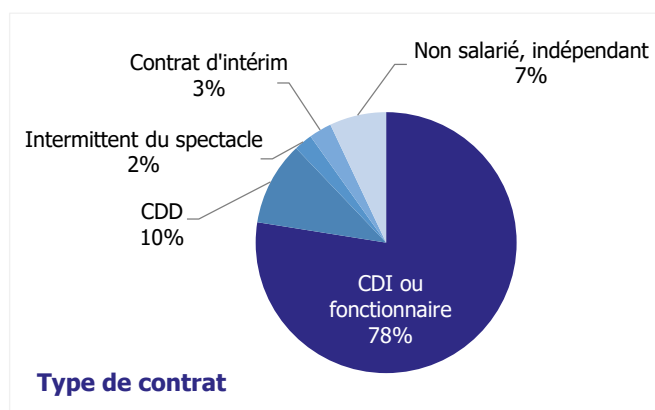
Salaire moyen à l'embauche :

Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

Salaire moyen à 30 mois :

Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.

L'emploi à 30 mois



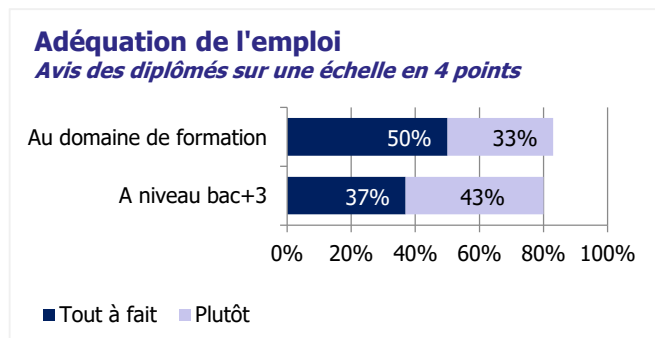
Un peu plus de trois quarts des diplômés ont signé des contrats stables. Parmi ceux occupant des emplois à durée déterminée, deux tiers occupent des emplois précaires, c'est-à-dire qu'ils sont intérimaires, vacataires, intermittents du spectacle ou en CDD de moins de 6 mois. Enfin, 7 % des diplômés sont à leur compte ; un tiers d'entre eux sont issus de la licence professionnelle Guide conférencier.

Six diplômés sur dix occupent des emplois relevant de la PCS des professions intermédiaires et un quart de celle des cadres. Les employés et ouvriers représentent moins d'un diplômé sur cinq. Hormis les guides-interprètes dont les

emplois relèvent de cette catégorie, ces diplômés connaissent des difficultés d'insertion : ils sont plus souvent en emploi à durée déterminée et plus souvent à temps partiel (6 % contre 3 %). D'ailleurs, ils estiment moins souvent que leur emploi est conforme à leur niveau d'études et à leur domaine de formation.

Les débouchés se situent principalement en entreprise. Moins d'un diplômé sur dix travaille dans la fonction publique ; cependant, un cinquième des diplômés de sciences humaines et sociales y travaille. Dans la fonction publique ou en association, les contrats sont moins souvent pérennes, plus souvent à temps partiel et moins souvent rémunérateurs.

Près de trois quarts des emplois sont situés en Ile-de-France, dont 15 % en Seine-et-Marne. Ces emplois seine-et-marnais sont occupés majoritairement par des diplômés originaires de ce département. De même, les emplois hors Ile-de-France sont aussi principalement occupés par des diplômés non-franciliens.



Insertion selon le régime d'inscription en licence professionnelle

| | Formation en apprentissage | Formation initiale classique |
|---------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| Effectif diplômés | 959 | 239 |
| Taux de poursuite d'études | 47 % | 52 % |
| Temps d'accès à l'emploi | 3,0 mois | 4,5 mois |
| Salaire moyen à l'embauche | 1 681 € | 1 624 € |
| Situation à 18 mois : | | |
| Taux de chômage | 9 % | 18 % |
| Taux d'emploi stable | 75 % | 54 % |
| Situation à 30 mois : | | |
| Taux de chômage | 7 % | 19 % |
| Taux d'emploi stable | 79 % | 70 % |
| Part des PCS cadre | 23 % | 13 % |
| Part des PCS profession intermédiaire | 61 % | 64 % |
| Salaire moyen à 30 mois | 2 085 € | 1 871 € |

Insertion selon le domaine de formation

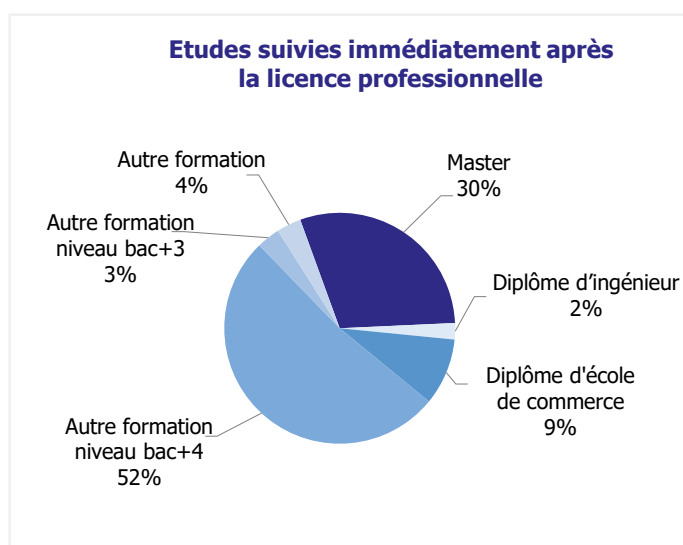
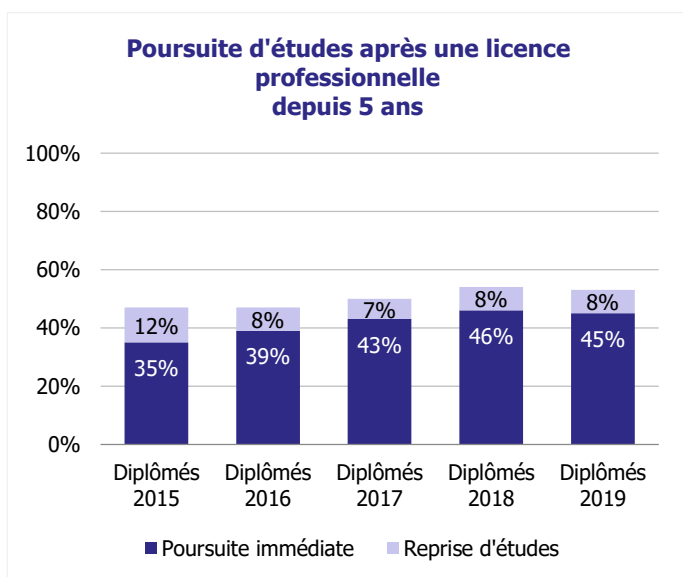
| | Droit, économie, gestion | Sciences humaines et sociale et Arts, lettres et langues | Sciences, technologies, santé |
|---------------------------------------|--------------------------|--|-------------------------------|
| Effectif diplômés | 699 | 338 | 498 |
| Taux de poursuite d'études | 57 % | 40 % | 32 % |
| Temps d'accès à l'emploi | 3,8 mois | 4,1 mois | 2,4 mois |
| Salaire moyen à l'embauche | 1 626 € | 1 680 € | 1 785 € |
| Situation à 18 mois : | | | |
| Taux de chômage | 12 % | 12 % | 8 % |
| Taux d'emploi stable | 69 % | 52 % | 87 % |
| Situation à 30 mois : | | | |
| Taux de chômage | 12 % | 10 % | 5 % |
| Taux d'emploi stable | 79 % | 55 % | 88 % |
| Part des PCS cadre | 23 % | 23 % | 23 % |
| Part des PCS profession intermédiaire | 53 % | 49 % | 73 % |
| Salaire moyen à 30 mois | 2 093 € | 1 998 € | 2 166 € |

Les apprentis s'insèrent plus facilement que les diplômés en formation initiale classique : ils accèdent à l'emploi plus rapidement et sont moins souvent au chômage. En effet, ils sont plus souvent recrutés dans leur entreprise de formation (45 % contre 32 %). De surcroît, leurs conditions d'emploi sont meilleures, et ce dès l'embauche. Autre signe d'une meilleure insertion : ils considèrent plus souvent que leur emploi est en adéquation avec leur niveau d'études et leur domaine de formation.

Le temps d'accès à l'emploi augmente pour les diplômés de tous les domaines. Cependant les conditions d'emploi des diplômés de sciences, technologies, santé sont similaires à celles des promotions précédentes. Tous les indicateurs

signalent une meilleure insertion pour les diplômés de ce domaine par rapport aux autres. Les diplômés en sciences humaines et sociales et arts, lettres et langues connaissent les conditions d'insertion les moins favorables : ils accèdent plus tardivement à l'emploi, leur contrat est moins souvent à durée indéterminée et plus souvent précaire. Pour les diplômés en droit, économie, gestion, si les taux de chômage à 18 et 30 mois sont similaires à ceux de la promotion précédente, leurs conditions d'emplois se dégradent. Ils sont moins souvent en emploi stable et plus souvent sur des postes d'employés ou d'ouvriers. Cependant, leurs salaires à l'embauche et 30 mois après le diplôme augmentent.

Les études après la licence professionnelle



Plus de quatre diplômés sur dix prolongent leurs études après l'obtention de leur licence professionnelle, auxquels s'ajoutent 8 % de diplômés reprenant leurs études. Au total, un peu plus de la moitié des diplômés ont poursuivi leurs études après l'obtention de leur licence.

Les apprentis poursuivent moins leurs études que les étudiants en formation initiale. Cependant, la poursuite d'études des apprentis s'effectue principalement en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (90 % contre 55 % pour les étudiants de formation initiale classique).

Les étudiants en droit économie, gestion poursuivent plus souvent leurs études (57 % contre 45 % pour l'ensemble), en partie en raison de partenariats noués avec des écoles. En effet, les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans le cadre de ce type de partenariat poursuivent majoritairement leurs études. Or ces partenariats sont plus fréquents pour les licences professionnelles de ce domaine.

Un tiers des diplômés poursuit ses études en master ; les trois quarts d'entre eux ont rejoint une autre université.

Finalement, un tiers des diplômés a obtenu un diplôme supérieur à la licence professionnelle. Et un diplômé sur dix est toujours en études trente mois après l'obtention d'une licence professionnelle.

Source et méthodologie

Source :

Enquête téléphonique et électronique, 30 mois après l'obtention du diplôme.

Champ :

Diplômés de licence professionnelle en 2019, soit 1 535 diplômés.

Taux de réponse :

76 % pour l'ensemble des diplômés.

Méthodologie :

L'insertion est évaluée pour les diplômés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes, soit 649 diplômés.

Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Taux de reprise d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation après une ou deux années d'interruption.